Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260512-DEC14052026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 14-05-2026 du 12 mai 2026

OBJET : 1.1 – VOIRIE – REMPLACEMENT DE PANNEAUX.

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir de nouveaux panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en remplacement des panneaux usagés ou manquants,

CONSIDERANT que le diamètre du mât en 76 est suffisant,

CONSIDERANT l'avis donné au conseil municipal du 6 mai 2026,

DECIDE de passer commande des panneaux, mâts et colliers auprès de l'entreprise 4S SIGNALISATION pour un montant H.T de 2735.00 €

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 2152 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,



Décision certifiée publiée le 19 mai 2026
Transmise en Préfecture le 19 mai 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

